

PPRT de Jarrie
3ème réunion des personnes et organismes associés
(POA) du 5 juillet 2010

Relevé de décisions

Etaient présents :

Représentants des collectivités locales :

M. STRAPPAZON	Conseiller Général de l'Isère
M. GRIMOUD	Maire de Saint Georges de Commiers Président de la Communauté de Communes du Sud Grenoblois
M. MEYER	Maire de Brié et Angonnes
M. NIVON	Maire de Champ sur Drac
Mme CERONI	Adjoint au maire de Champ sur Drac
M. OCTRU	Maire de Claix
M. GUERRERO	Maire de Jarrie
M. AUBERTEL	Adjoint au Maire de Jarrie
Mme FASOLA	Maire de Montchaboud
M. GRENIER	Conseiller Municipal Saint Pierre de Mésage
M. GROS	Maire de Vizille
M.. GROSJEAN	Conseiller Municipal de Vizille
Mme LAGNIER	Service Urbanisme – Commune de Vizille
M. JANSEM	Directeur des Services Publics, Grenoble Alpes Métropole

Représentants des administrations :

M. FORAY	DREAL Rhône-Alpes, Unité Territoriale de l'Isère
M. SALENBIER	DREAL Rhône-Alpes, Unité Territoriale de l'Isère
M. DENNI	DREAL Rhône-Alpes, Unité Territoriale de l'Isère
M. BEAUCHAUD	DREAL Rhône-Alpes, Service Prévention des Risques
M. POSTIC	DDT de l'Isère
M. JESTIN	DDT de l'Isère
M. LOUIS GAVET	SIDPC, Préfecture de l'Isère

Représentants des sociétés industrielles :

Mme DEGRENDELE	ARKEMA
Mme GAYOT	ARKEMA
M. HENNEGUEZ	CEZUS
M. KEBIN	CEZUS

Représentants du comité local d'information et de concertation (CLIC)

Mme POTON	Principale du collège du Clos Jouvin, Jarrie
Mme DONA	Présidente de l'ADIHCE (association de défense des intérêts des habitants de Champ sur Drac et des environs)

Etaient également présents :

M. BACRIMON	Assistant parlementaire de Mme BATTISTEL, députée
-------------	---

Etaient excusés

Mme. CLOTEAU	Maire de Champagnier
M. FERRARI	Maire de Pont de Claix

M Foray ouvre la séance à 16H40 en excusant Monsieur le préfet, retenu, qui rejoindra la réunion quelques minutes plus tard. L'ordre du jour est joint en annexe.

En préambule M Foray indique à Mme DONA, présidente de l'ADIHCE qu'une réponse écrite sera apportée à son courrier, joint en annexe du présent relevé, et par lequel Mme DONA demande la communication des EDD. Il rappelle ensuite qu'un intervenant externe sera retenu pour animer les réunions publiques. Il précise enfin que les documents présentés lors de la réunion seront diffusés par messagerie électronique aux POA. Les documents présentés lors des réunions précédentes seront adressés à nouveau par messagerie à la mairie de Vizille et par écrit à la Communauté de Communes du Sud Grenoblois qui ne les ont pas reçus.

I. Présentations des cartes et des enjeux

Après un bref retour sur les cartes des aléas présentées précédemment par la DREAL, M. POSTIC de la DDT présente les différentes cartes des enjeux.

En résumé, 4700 maisons individuelles ont été recensées à l'intérieur du périmètre d'étude de 4100 m, dont 600 dans un périmètre rapproché, ainsi que 4200 appartements en immeubles collectifs ; 400 à 680 commerces et activités ont également été recensés.

Les projets communaux et les potentialités de développements autorisés par les POS et PLU ont de même été reportés sur ces cartes.

Cette présentation suscite plusieurs observations et questions :

II. Interventions des représentants des personnes et organismes associés

Monsieur le Maire de Jarrie

- les cartes d'aléas et d'enjeux commentées ce jour seront-elles toutes présentées en réunions publiques ? N'y a-t-il pas un risque de troubler le public ? La présentation de la seule carte de synthèse des enjeux, commentée, et avec un zoom en séance, si nécessaire, ne pourrait-elle pas suffire ?
- il serait utile d'expliquer au public la nature des aléas par type d'effet.
- la définition de la zone « grisée » devra faire l'objet d'une réflexion particulière. La société OMEGA CONCEPT (250 emplois dont 30 au siège sur le site) devrait prendre l'initiative d'établir une convention avec ARKEMA couvrant les cas de déclenchements du POI. Il faut chercher à éviter les expropriations.
- la situation serait grave pour le territoire si, à l'horizon 2019 (arrêt de l'électrolyse à mercure), l'activité de la plateforme devait s'arrêter. Le PPRT en cours s'appliquerait et les coûts fonciers seraient élevés. La solution équilibrée repose sur une activité industrielle maintenue et la moins pénalisante pour les populations.

Monsieur le Maire de Champ sur Drac

- les enjeux ont-ils été établis et quantifiés pour chaque zone d'aléas ? Une présentation trop simplifiée de la situation n'est pas souhaitable ; l'identification des effets, de manière générale, et la réalisation d'un zoom sur la commune paraissent adaptées
- l'expropriation d'OMEGA CONCEPT ne serait pas raisonnable. Cette observation vaut pour toutes les entreprises périphériques de la plateforme de Jarrie.
- la situation actuelle, sans aucune nouvelle construction, est la plus pénalisante. La population de la commune a décliné depuis 2006. Le tribunal administratif a annulé le permis de construire du nouveau restaurant scolaire alors que le projet éloignait celui-ci des établissements SEVESO.
- pour quelle raison les communes devraient-elles participer financièrement au titre de la convention tripartite ?
- la commune rappelle son attachement à l'industrie et à la sécurité de la population et juge la situation complexe en raison de la combinaison de mesures foncières et techniques. Les populations resteront touchées par les aléas après réalisation du projet industriel d'ARKEMA. Les aspects financiers pèseront sur les personnes.

Monsieur le Maire de Vizille

- la présentation d'une seule carte de synthèse avec un zoom sur chaque commune accueillant une réunion publique n'est-elle pas préférable ? Le public risque d'éprouver des difficultés de compréhension lors de la projection de nombreuses cartes. Une partie de la commune est concernée par l'aléa M+ ; il y aura donc des contraintes fortes d'urbanisme.
- l'extension ultérieure des installations d'ARKEMA et de CEZUS restera-t-elle possible ? Quelles en seront les conséquences sur les aléas définis à ce jour ?
- le périmètre d'étude est-il figé ? Comment se construira la convention tripartite ? La taxe professionnelle disparaît et l'on demande des efforts financiers supplémentaires aux communes dans le cadre du PPRT.

Monsieur le Maire de Claix

- une grande partie de Claix est aujourd'hui en zone de « non densification » de la population. Quel développement est-il possible notamment à l'intérieur des « dents creuses » ?

Monsieur le Conseiller Général

- qu'en sera-t-il des transports publics : gare de Jarrie, transports scolaires vers les Commiers, ligne de cars Grenoble – Vizille ?
- une présentation trop complète pourrait entraîner la frustration du public noyée dans une importante quantité d'informations.
- le Sud Grenoblois et notamment la commune de Vizille sont concernés par des plans de démarche similaire et relatifs aux risques naturels et technologiques entraînant de fortes contraintes. Il est souhaitable que ce secteur fasse l'objet d'une écoute attentive afin de ne pas entraîner la stagnation voire le déclin. Il est nécessaire de prendre le temps d'expliquer, avec pédagogie, l'impact en matière d'urbanisme, des étapes successives, application des dispositions découlant des zones dites z1 et z2 puis des règles du PPRT 1, puis celle du PPRT 2.
- la présentation du projet industriel d'ARKEMA peut susciter des réactions, notamment en raison de l'échéance de la décision d'investissement.

Monsieur le Président de la communauté de communes du sud grenoblois

- l'étendue de la zone d'aléa M+ est atterrante ; tout développement du territoire devient impossible ; il faut le considérer comme sinistré.
- chaque entité sera partie prenante dans la convention tripartite en fonction de ses capacités.

III. Réponses et précisions apportées

Les réponses et précisions apportées, ainsi que les décisions prises en réunion sont les suivantes :

- l'ensemble des documents sera présenté au public en enchaînant les interventions ; la parole sera ensuite donnée au public pour un échange portant sur la totalité des présentations.
- la présentation de l'ensemble des cartes au public permettra de démontrer l'exhaustivité des travaux conduits sur les aléas et les enjeux ; elle se fera sans s'attarder sur chacune des cartes
- les cartes d'enjeux et du zonage brut pourront être complétées par une focalisation sur la commune accueillant la réunion publique.
- les enjeux seront tous quantifiés, l'estimation par France Domaines des mesures foncières est en cours, elle pourrait être disponible fin septembre. Le CETE de Lyon sera en mesure de fournir des éléments de réponse pour les autres zones du PPRT à l'intérieur desquelles des mesures seront imposées sur le bâti.
- zone grisée : cette zone correspond à l'emprise des installations à l'origine du risque : il s'agit de la zone de « respiration » des entreprises. Elle peut aussi comprendre l'emprise d'installations dont l'existence ou le fonctionnement est lié aux activités d'ARKEMA ou de CEZUS (cas de SOGIF par exemple). Elle n'est pas concernée par les mesures foncières. Un permis de construire délivré en 2007 à OMEGA CONCEPT a prévu sa prise en compte dans le POI d'ARKEMA, ce qui n'est pas effectif à ce jour. A ce stade l'intégration d'OMEGA CONCEPT dans la zone grisée n'est donc pas possible ; en revanche l'instauration de dispositions spécifiques à cette situation dans le règlement du PPRT est envisageable.
- ARKEMA va prendre contact avec OMEGA CONCEPT en vue de sa prise en compte dans son POI.
- l'extension ultérieure des installations d'ARKEMA et de CEZUS ne devra pas aggraver les risques qu'elles génèrent. De nouveaux effets hors site entraîneraient la création de servitudes d'utilité publique.
- le périmètre d'étude est prescrit par arrêté préfectoral ; il délimite la zone d'étude du PPRT, il sera réduit dans le deuxième PPRT.
- il est trop tôt pour déterminer les contraintes relatives à la zone d'aléa M+ touchant Vizille ; dans le deuxième PPRT les aléas affectant la commune seront notablement réduits voire totalement supprimés.
- les éléments fournis à la DREAL par ARKEMA nécessitent encore un temps d'examen ; certains d'entre eux seront soumis à tierce expertise. La validation finale interviendra fin 2010.
- la construction dans les « dents creuses » est possible à Claix actuellement.
- les transports publics nécessitent un travail fin, non réalisé à ce jour. Des mesures sont envisageables : dispositif d'alerte, régulation, blocage des voies... La finalisation interviendra dans le deuxième PPRT.
- la loi dite Grenelle 2 est adoptée ; elle n'est pas encore promulguée. Elle prévoit notamment la possibilité de la prise en compte des mesures supplémentaires dès l'élaboration du premier PPRT. Mais la mise en oeuvre de cette disposition nouvelle nécessite la publication d'un décret ministériel à une échéance non connue à ce jour.
- la loi Grenelle 2 porte le crédit d'impôt et le plafond relatifs à la réalisation de travaux chez les particuliers à 40% (au lieu de 15%) et 30.000 euros (au lieu de 750 euros).
- le coût des mesures foncières est estimé à un montant supérieur à celui du projet industriel d'ARKEMA. Plusieurs conventions seront nécessaires : mesures techniques supplémentaires sur l'outil industriel, mesures foncières résiduelles. L'Etat s'est engagé sur le montant maximum possible (40% du coût des mesures du PPRT). La proposition de répartition par défaut des participations n'a pas été adoptée dans la loi Grenelle 2. Un consensus doit s'établir. A ce jour les collectivités percevant la taxe professionnelle sont l'une des parties prenantes aux conventions financières.

- l'élaboration de la convention financière sera élaborée dès septembre.
- le pré-dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation de production d'hydrogène chez ARKEMA sera déposé auprès des services de la DREAL mi-juillet 2010.
- ARKEMA prendra la décision finale de réaliser son projet industriel fin 2010-début 2011
- CEZUS prévoit d'arrêter l'exploitation de son atelier tétrachlorure de silicium ; cet arrêt amènera des mesures de réduction de risque à la source.
- le commissaire enquêteur tiendra des permanences dans les 3 communes qui auront accueilli une réunion publique, à savoir Champ-sur-Drac, Jarrie et Vizille..

M le Préfet rappelle que l'élaboration du PPRT en cours ne s'arrêtera pas. Le pire serait d'en stopper les travaux.

L'élaboration du PPRT se fera en plusieurs phases dont la prochaine étape est constituée des trois réunions publiques. Il conviendra de faire preuve de pédagogie et d'explication à l'égard des élus et de la population.

Le but final, le PPRT 2 à périmètre réduit, ne doit pas être perdu de vue. La période dite intermédiaire sera effectivement difficile à gérer.

Le préfet remercie les participants et lève la séance à 18H.